

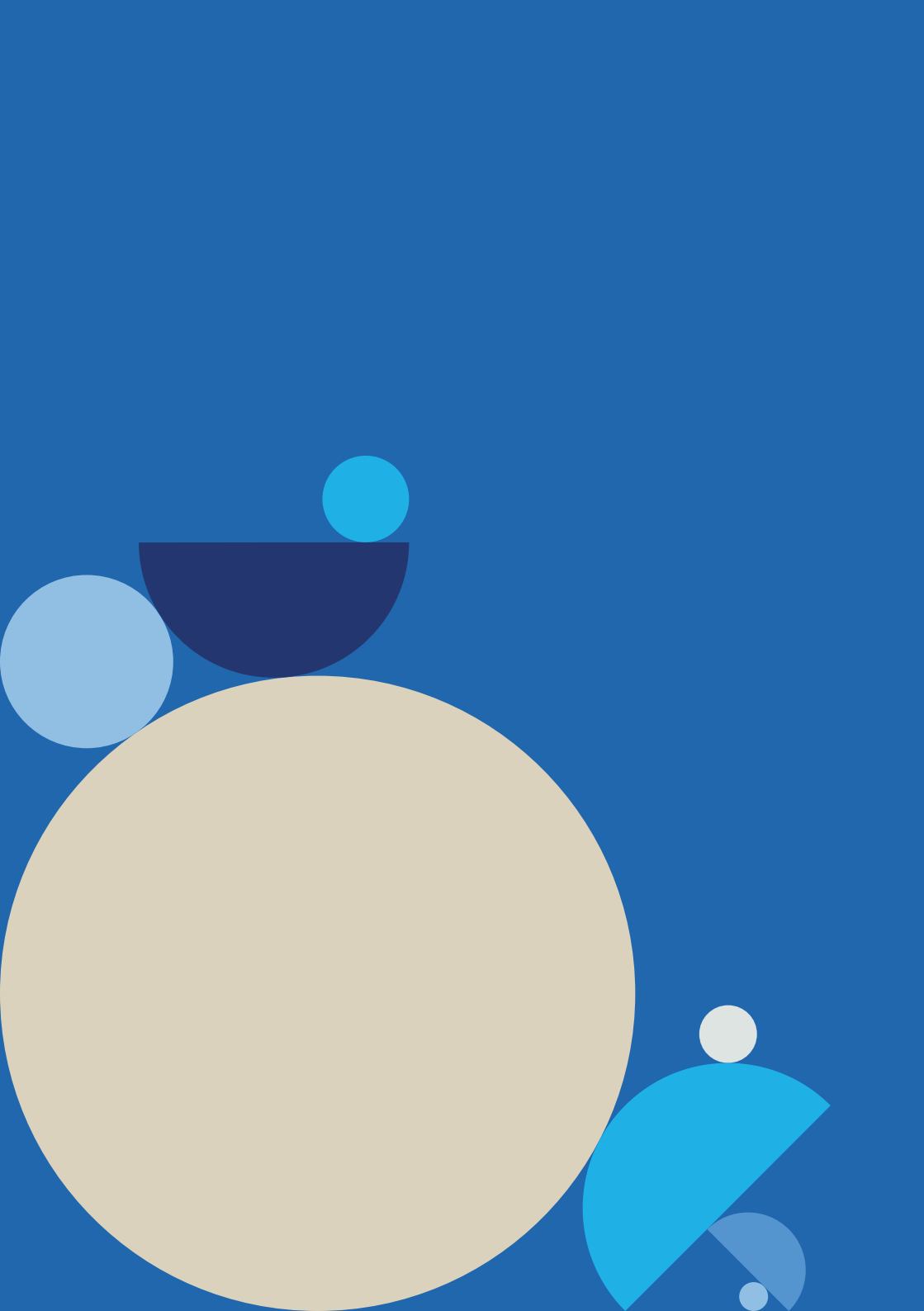
Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Insurance Group SA

Mercredi 10 avril 2024

Lieu : Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, 8050 Zurich, Suisse
Ouverture des portes : 13 h 00 CEST
Début : 14 h 15 CEST

Traduction du texte original allemand





Ordre du jour

1. Rapport pour l'exercice 2023

1.1 Approbation du Rapport annuel et des comptes annuels et consolidés 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel ainsi que les comptes annuels et consolidés de Zurich Insurance Group SA pour l'exercice 2023.

Explication

Le Rapport annuel se compose des informations sur les activités, l'organisation et la stratégie de Zurich Insurance Group SA (**Zurich**) contenues dans le Rapport de gestion 2023 (**Rapport de gestion**), tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés font partie du rapport financier (voir chapitre « Consolidated Financial Statements » respectivement « Holding Company » du Rapport de gestion, disponible sous : www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports).

L'Organe de révision Ernst & Young SA, Zurich (**EY**), recommande à l'Assemblée générale, dans ses Rapports d'audit inclus dans le Rapport de gestion, d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés 2023 de Zurich.

1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération 2023 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Le Rapport de rémunération de Zurich (**Rapport de rémunération**), inclus dans le Rapport de gestion, explique la structure et la gouvernance de la rémunération ainsi que les rémunérations versées ou attribuées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction au cours de l'exercice.

EY a vérifié les parties légalement requises du Rapport de rémunération et a confirmé, dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion, que le Rapport de rémunération est conforme au droit et aux statuts de Zurich (**statuts**).

1.3 Vote consultatif sur le Rapport de durabilité 2023

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de durabilité 2023 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Conformément aux nouvelles exigences du Code suisse des obligations en vigueur à partir de l'exercice 2023, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le Rapport de durabilité. Le Rapport de durabilité de Zurich, inclus dans le Rapport de gestion, explique le plan stratégique en matière de durabilité, les ambitions et les objectifs qui y sont liés, ainsi que l'approche et les progrès de Zurich dans la mise en œuvre de ses ambitions et la réalisation de ses objectifs.

EY a fourni une assurance limitée ou raisonnable, respectivement, pour les mesures énumérées dans son Rapport inclus dans le Rapport de gestion.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'employer le bénéfice résultant du bilan comme suit :

Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2023	11 966 620 480	CHF
Dividende de 26 CHF brut par action d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune pour 146 355 754 ¹ actions	-3 805 249 604 ¹	CHF
Solde reporté à nouveau	8 161 370 876 ¹	CHF

Si cette proposition est approuvée, le dividende, moins les 35 pour cent d'impôt fédéral anticipé, sera versé à partir du 16 avril 2024. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 11 avril 2024. A partir du 12 avril 2024, les actions seront négociées ex-dividende.

¹ Ces chiffres se basent sur le capital-actions émis au 31 décembre 2023. Ils peuvent varier en fonction du nombre d'actions émises au 15 avril 2024. Les actions détenues en propre par Zurich ou par ses filiales à 100 pour cent ne reçoivent pas de dividende.

Explication

Le bénéfice résultant du bilan se compose comme suit :

Au 1er janvier 2023 (report de l'exercice précédent)	12 145 586 513	CHF
Dividende payé	- 3 507 282 984	CHF
Annulation d'actions propres (détenues directement par la société)	- 1 799 826 683	CHF
Bénéfice de l'exercice après impôts	5 245 024 117	CHF
Attribution à la réserve pour actions propres (détenues indirectement par les filiales)	- 116 880 483	CHF
Bénéfice résultant du bilan de l'exercice, le 31 décembre 2023	11 966 620 480	CHF

L'Assemblée générale est compétente pour décider de l'emploi du bénéfice résultant du bilan et de la distribution d'un dividende. Le dividende proposé correspond à la politique de dividende de Zurich (disponible sous : www.zurich.com/en/investor-relations/our-shares/dividends).

EY a vérifié l'affectation proposée du bénéfice résultant du bilan et a confirmé dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion qu'elle est conforme au droit suisse et aux statuts.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2023.

Explication

En donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires consentants déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables pour des événements survenus au cours de l'exercice écoulé et portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

4. Élections

4.1 Réélections du président et des membres du Conseil d'administration ; élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Propositions

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président), à l'exception de Dame Alison Carnwath, et l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.1.1 Réélection de Michel M. Liès en qualité de membre et de président

4.1.2 Réélection de Joan Amble

4.1.3 Réélection de Catherine Bessant

4.1.4 Réélection de Christoph Franz

4.1.5 Réélection de Michael Halbherr

4.1.6 Réélection de Sabine Keller-Busse

4.1.7 Réélection de Monica Mächler

4.1.8 Réélection de Kishore Mahbubani

4.1.9 Réélection de Peter Maurer

4.1.10 Réélection de Jasmin Staiblin

4.1.11 Réélection de Barry Stowe

4.1.12 Élection de John Rafter

Explication

Le mandat des membres du Conseil d'administration (y compris celui du président) se termine de par la loi à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2024.

Dame Alison Carnwath a atteint la limite des 12 ans de mandat selon le règlement d'organisation et n'est pas candidate à une réélection en tant que membre du Conseil d'administration. Les autres membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) ont accepté les réélections proposées par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration propose d'élire John Rafter comme nouveau membre du Conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration a examiné attentivement la composition du Conseil d'administration et est convaincu que le panel dispose d'un équilibre approprié de compétences, d'expérience, de diversité, d'indépendance et de connaissance des activités de Zurich pour s'acquitter efficacement de ses tâches et responsabilités.

Les informations sur les membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) sont disponibles dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion. Les données relatives au parcours professionnel de John Rafter sont publiées sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

4.2 Réélections des membres du Comité de rémunération

Propositions

Sous réserve de leur réélection en tant que membres du Conseil d'administration, le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- 4.2.1 Réélection de Michel M. Liès
- 4.2.2 Réélection de Catherine Bessant
- 4.2.3 Réélection de Christoph Franz
- 4.2.4 Réélection de Sabine Keller-Busse
- 4.2.5 Réélection de Kishore Mahbubani
- 4.2.6 Réélection de Jasmin Staiblin

Explication

Le mandat des membres du Comité de rémunération se termine de par la loi à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2024. Les membres actuels du Comité de rémunération ont accepté les réélections proposées par le Conseil d'administration.

4.3 Réélection du représentant indépendant

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explication

Le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. Le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, satisfait aux exigences légales et est disponible pour une réélection.

4.4 Réélection de l'Organe de révision

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Ernst & Young SA, Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2024.

Explication

L'Organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. EY satisfait aux exigences légales et est disponible pour une réélection. Pour des informations sur EY, veuillez consulter le chapitre « external auditor » du Rapport de gestion.

5. Approbation de la rémunération

5.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération totale maximale du Conseil d'administration de 6 000 000 CHF (plus cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale) pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025 s'élève – comme l'année précédente – à 6 000 000 CHF. Ce montant est basé sur l'hypothèse que le nombre de membres du Conseil d'administration et les responsabilités qui leur sont attribuées restent inchangés. La structure de rémunération du Conseil d'administration n'a pas changé par rapport à la période précédente.

Rémunération totale maximale pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025

(en milliers de CHF)	Honoraires		Total
	en espèces	en actions ²	
Honoraires de base du président, du vice-président et des membres du Conseil d'administration ²	2 425	2 425	4 850
Honoraires de comité des membres du Conseil d'administration ³	800	–	800
Honoraires de présidence des comités ³	180	–	180
Sous-total	3 405	2 425	5 830
Réserve destinée à couvrir les changements potentiels de responsabilités ainsi que les cotisations patronales obligatoires aux régimes de retraite	170	–	170
Total	3 575	2 425	6 000

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale. Tous les membres du Conseil d'administration de Zurich sont également membres du Conseil d'administration de Zurich Compagnie d'Assurances SA, et les honoraires couvrent les tâches et les responsabilités au sein de ces deux conseils d'administration. Tous les honoraires sont versés exclusivement sous forme de montant fixe et ne dépendent pas de la réalisation d'objectifs de performance spécifiques.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration, y compris les honoraires versés pour la période précédente par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings 2023 – Board of Directors » du Rapport de rémunération.

² La moitié de l'honoraire de base est payée en actions soumises à une restriction de vente de cinq ans.

³ Le président et le vice-président ne perçoivent aucun honoraire supplémentaire en contrepartie de leurs activités au sein des comités des Conseils d'administration de Zurich et de Zurich Compagnie d'Assurances SA.

5.2 Approbation de la rémunération de la Direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération totale maximale de la Direction de 83 000 000 CHF (plus cotisations patronales aux régimes de sécurité sociale) pour l'exercice 2025.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour la Direction pour l'exercice 2025 s'élève – comme l'année précédente – à 83 000 000 CHF. La montant tient compte d'hypothèses concernant le nombre de membres de la Direction et la structure de rémunération. Il comprend également l'attribution maximale de STIP et de LTIP de 200 pour cent des montants cibles attendus et correspond donc à la rémunération totale maximale attendue qui pourrait résulter des principes de rémunération.

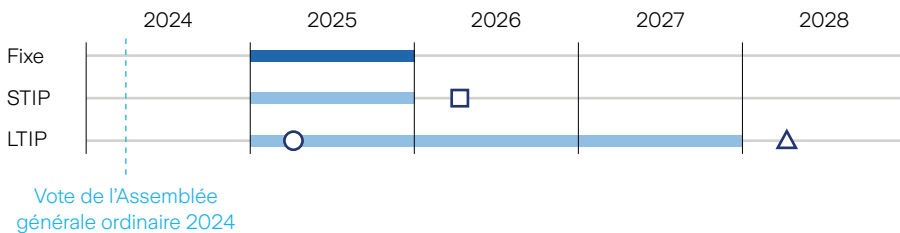
Rémunération totale maximale de la Direction pour l'exercice 2025

(en millions de CHF)	Montants pour 2025
Rémunération fixe ⁴	23,2
Plan d'incitation à court terme (STIP)	23,1
Plan d'incitation à long terme (LTIP)	36,7
Total	83,0

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale, ni les rendements pour les actionnaires, y compris l'attribution d'actions cibles équivalentes aux dividendes entre la date d'attribution conditionnelle et la date d'attribution définitive des actions, ni les fluctuations du cours des actions et des taux de change.

4 La rémunération fixe tient compte du salaire de base, des prestations de retraite, des avantages aux collaborateurs et autres rémunérations.

Calendrier de distribution des différents éléments de rémunération composant la rémunération globale en 2025



- La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations de retraite, les avantages aux collaborateurs et autres rémunérations au cours de l'année 2025.
- Versement du STIP pour la période annuelle de performance 2025, effectué en mars 2026 et communiqué dans le Rapport de rémunération 2025.
- Allocation des actions cibles dans le cadre du LTIP en 2025, communiquée dans le Rapport de rémunération 2025.
- Evaluation du niveau d'acquisition pour la période de performance 2025–2027.⁵
- Durée de la période de performance prise en considération dans les critères de performance du STIP (un an) et du LTIP (trois ans).

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction et sur la rémunération versée ou attribuée en 2023 par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings 2023 – Executive Committee » du Rapport de rémunération.

⁵ La moitié des actions définitivement attribuées en lien avec la performance est soumise à une restriction de vente de trois ans supplémentaires, de sorte que toutes les restrictions seront levées en 2031.

Notes organisationnelles

La convocation en langue allemande publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (www.fosc.ch) du 15 mars 2024 est le texte original qui prévaut en cas de divergences entre la version allemande et la version anglaise ou française.

Participation

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions le 4 avril 2024, 17h00 CEST, sont autorisés à participer à l'Assemblée générale. L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions des actionnaires inscrits, que ce soit avant, pendant, ou après l'Assemblée générale.

La carte d'admission peut être commandée au moyen de la carte-réponse ou via le portail des actionnaires de Computershare Suisse SA (www.gvote.ch) et sera envoyée à partir du 18 mars 2024. Si un actionnaire s'est inscrit via gvote pour recevoir une notification par courrier électronique, il ne recevra ni une invitation imprimée à l'Assemblée générale (disponible à partir du 15 mars 2024, sur www.zurich.com/fr-fr/ag) ni une carte-réponse imprimée, mais seulement un courrier électronique de Computershare (generalversammlung@computershare.ch) avec le sujet « Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2024 de Zurich Insurance Group SA » et le lien pour se connecter à gvote.

Les actionnaires qui n'ont pas reçu la carte d'admission pourront la retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse ou d'une pièce d'identité au guichet d'information. En cas de départ prématuré ou temporaire de l'Assemblée générale, la carte d'admission doit être présentée à la sortie afin de permettre un contrôle correct des présences.

Représentation et délégation de pouvoir

Les actionnaires disposant du droit de vote peuvent se faire représenter par leur représentant légal ou par une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, au moyen d'une procuration écrite. La procuration doit être donnée sur la carte-réponse ou la carte d'admission ou via www.gvote.ch.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter par le représentant indépendant, le Cabinet Juridique Keller SA, Case postale 8172, 8036 Zurich, Suisse. La procuration et l'instruction du représentant indépendant doivent être faites sur la carte-réponse (réception jusqu'au 5 avril 2024), via www.gvote.ch (jusqu'au 8 avril 2024, 23h59 CEST) ou sur la carte d'admission.

En signant en blanc la carte-réponse ou la carte d'admission, ou en renonçant à des instructions spécifiques sur la carte-réponse ou la carte d'admission, le pouvoir est donné au représentant indépendant avec l'instruction générale d'approuver les propositions de vote du Conseil d'administration.

Informations générales

Le Rapport de gestion, qui comprend le Rapport de rémunération, le Rapport de durabilité et les Rapports de l'Organe de révision, est disponible en allemand et anglais sur www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports à partir du 15 mars 2024.

Les questions d'ordre général relatives à l'Assemblée générale peuvent être adressées par courrier électronique au registre des actions de la société (shareholder.services@zurich.com).

L'Assemblée générale peut être suivie en webcast avec traduction simultanée en anglais sur www.zurich.com/fr-fr/ag à partir de 14 h 15 CEST le 10 avril 2024. Le webcast sera ensuite disponible pendant trois mois sur www.zurich.com/fr-fr/ag. En participant à l'Assemblée générale, chaque participant donne son accord que Zurich enregistre l'Assemblée générale (y compris les interventions des participants), la publie et l'utilise dans le cadre du webcast. Les questions ou objections à ce sujet peuvent être déposées au guichet de prise de parole (*Wortmeldeschalter*) de l'Assemblée générale.

Apéritif

Nous invitons tous les participants à prendre un apéritif immédiatement après l'Assemblée générale. Celui-ci aura lieu dans les locaux du Hallenstadion Zurich.

Zurich, le 14 mars 2024

Zurich Insurance Group SA

Pour le Conseil d'administration



Michel M. Liès, président

Zurich Insurance Group SA
Registre des actions
c/o Zurich Compagnie d'Assurances SA
Mythenquai 2
8022 Zurich
Suisse
Téléphone +41 (0)44 625 22 55
shareholder.services@zurich.com

